



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 8 DECEMBRE 2011

COMPTE RENDU DE SEANCE

Nombre de membres composant le conseil municipal : 33
Nombre de membres en exercice : 33

L'an deux mille onze, le huit décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence du docteur André GARRON, Maire.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Etaients présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe,

Absents excusés ayant donné procuration :

ROUX Jean-Paul donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre

Absents excusés :

AUCUN

La séance est ouverte ce jeudi 8 décembre 2011, à 18 h 30, sous la présidence de son maire en exercice, le docteur André GARRON, qui procède à l'appel nominal des membres présents.

Il est procédé ensuite à la désignation du secrétaire de séance comme suit :
Proposition : Madame Yasmine BOTA

Adoption du compte rendu de séance du 03 novembre 2011:

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0----- ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ordre du jour

MOTION : Direction générale des services – Secrétariat de la direction générale – Motion contre le projet actuel de la ligne a grande vitesse (LGV) PACA

Ordre	Objet du projet de délibération	Rapporteur
1	Direction générale des services – Secrétariat de la direction générale – Détermination du nombre d'adjoints.	André GARRON
2	Direction générale des services – Secrétariat de la direction générale – Election d'un nouvel adjoint.	André GARRON
3	Direction des ressources humaines et affaires générales – Service du personnel – Exercice de mandats locaux.	André GARRON
4	Pôle financier – Service finances – Actualisation n°3 de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 1 relative à la construction de la cuisine centrale	Danièle RAVINAL
5	Pôle financier – Service finances – Décision modification n°3.	Danièle RAVINAL
6	Direction des finances – Service finances – Garanties à hauteur de 50 % accordées à Var Habitat sur les emprunts nécessaires à la construction en VEFA de 30 logements à l'ilôt de la Gare : - Prêt PLUS de 481 156 € - Prêt PLUS foncier de 445 238 € - Prêt PLUS de 583 258 € - Prêt PLUS foncier de 509 129 € - Prêt PLAI de 194 338 € - Prêt PLAI foncier de 179 831 € - Prêt PLAI de 235 310 € - Prêt PLAI foncier de 205 403 €	Danièle RAVINAL
7	Direction des ressources humaines et affaires générales – Service du personnel – Création de poste.	Jean-Pierre COIQUAULT
8	Direction des ressources humaines et affaires générales – Service des affaires générales – Rémunération des agents recenseurs – Recensement de la population 2012.	Michel DROESCH
9	Pôle Famille Sport Solidarité – Service scolaire et bureau d'information jeunesse – Participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico-scolaire, année scolaire 2010-2011.	Michèle ARNAUDO
10	Pôle services techniques – Antenne administrative et comptable – Acquisition foncière pour la création d'une bibliothèque – Demande de subvention Conseil Régional PACA	André GARRON
11	Pôle services techniques – Antenne administrative et comptable – Demande de subventions auprès de la DRAC, du Conseil Régional PACA et du Conseil Général du Var pour l'informatisation de la bibliothèque	Yasmine BOTA
12	Pôle services techniques – Antenne administrative et comptable – Demande de subventions auprès du Centre National du Cinéma (CNC), du Conseil Régional PACA et du Conseil Général du Var pour la numérisation du cinéma Jean Giono.	Marie-Aurore SMADJA
13	Pôle services techniques – Service urbanisme – Convention cadre relative au programme pluriannuel de redynamisation du commerce et de l'artisanat.	André GARRON

Monsieur le Maire donne lecture des décisions municipales et des contrats et marchés signés par le maire en vertu de la délibération du 26 mars 2009 relative à la modification de la délégation du conseil municipal au maire qui ont été prises depuis la séance du 03 novembre.

Liste des décisions municipales

(Établies depuis le Conseil Municipal du 03/11/2011)

N°	Objet de la décision municipale
75-11	Contrat de location – 24 rue de la République -2 ^{ème} étage.
76-11	Paiement des honoraires à la SELARL GRIMALDI-MOLINA et associés, pour l'affaire commune de Solliès-Pont c/ monsieur GODARD. I
77-11	Paiement des honoraires à la SELARL GRIMALDI-MOLINA et associés, pour l'affaire commune de Solliès-Pont c/monsieur LACROIX Dominique.
78-11	Convention de partenariat relative à une formation au Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animateurs (BAFA) approfondissement.
79-11	Contrat de location bail commercial – 5 rue Gabriel Péri
80-11	Dégradation candélabre n°30843 parking Rezzonico – Sinistre du 23/12/2010 n°04/2010 – Monsieur CŒUR Jean-Jacques GAN – Assurance dommages aux biens – Réf. Assureur n°08 124983 – Contrat n° 051270704 – Règlement de l'indemnité différée.
81-11	Convention à finalité pédagogique pour l'année 2011-2012 relative à l'intervention des intervenants extérieurs dans les domaines sportifs, musicaux et culturels dans les écoles élémentaires pendant le temps scolaire – Association 'La Ferme pédagogique'
82-11	Convention à finalité pédagogique pour l'année 2011-2012 relative à l'intervention des intervenants extérieurs dans les domaines sportifs, musicaux et culturels dans les écoles élémentaires pendant le temps scolaire – Association 'L'école de musique'
83-11	Convention à finalité pédagogique pour l'année 2011-2012 relative à l'intervention des intervenants extérieurs dans les domaines sportifs, musicaux et culturels dans les écoles élémentaires pendant le temps scolaire – Association 'L'atelier'
84-11	Convention à finalité pédagogique pour l'année 2011-2012 relative à l'intervention des intervenants extérieurs dans les domaines sportifs, musicaux et culturels dans les écoles élémentaires pendant le temps scolaire – Association 'Tennis Club'

85-11-	Convention à finalité pédagogique pour l'année 2011-2012 relative à l'intervention des intervenants extérieurs dans les domaines sportifs, musicaux et culturels dans les écoles élémentaires pendant le temps scolaire – Association 'L'école de cirque les Pitrieres'
86-11	Convention à finalité pédagogique pour l'année 2011-2012 relative à l'intervention des intervenants extérieurs dans les domaines sportifs, musicaux et culturels dans les écoles élémentaires pendant le temps scolaire – Association 'Centre artistique Terpsichore'
87-11	Actualisation de la régie de recettes concernant l'encaissement des participations des familles pour la crèche familiale et collective, la halte garderie, l'accueil de loisirs et périscolaire des enfants scolarisés et l'encaissement des repas fournis par le restaurant scolaire.
88-11	Poteau éclairage avenue des Félibres – Sinistre du 10/06/2011 n°04/2011.
89-11	Convention Caisse d'épargne pour paiement en ligne.
90-11	Paiement des honoraires à la SELARL GRIMALDI – MOLINA et associés, pour l'affaire mairie de Solliès-Pont contre SIGNATURE SAS (Bornes arrêt minute)
91-11	Cession DOZOUL /Commune de Solliès-Pont. (cette DM annule et remplace la n°58-11)

Liste des contrats et marchés signés par le maire en vertu de la délibération du 26 mars 2009 relative à la modification de la délégation du Conseil Municipal au maire

- **Avenant n°1 au marché 09003 « Vérifications périodiques des installations de gaz des bâtiments communaux »** L'avenant a pour objectif de prendre en compte le retrait de la salle de gymnastique et du logement de fonction, situés Place de la libération, des vérifications annuelles des installations de gaz des bâtiments communaux. Le prix de cette prestation en moins value s'élève à 56,83 € TTC.
- **Marché 10022 : Construction cuisine centrale- lot n°11 Plomberie – Sanitaires - CVC », titulaire CREA SARL, acceptation d'un sous-traitant France Air pour un montant de 36 909,55 € HT.**

- **Avenant n°1 au marché 11002 : « Missions de coordination SPS pour la construction de la maison Ste Christine »** Cet avenant a pour objectif de prendre en compte dans la société SOCBAT, le remplacement du chef d'agence par M. CILLARD Michel.

- **Avenant n°2 au marché 10017 : « construction de la cuisine centrale – Lot n°6 : carrelage –sols et murs »** L'avenant a pour objet la pose et la fourniture de faïence gré cérame sur le muret du piano de cuisson. Le montant de cet avenant est 670, 96 € TTC.

- **Marché 11011 « Etude pré-opérationnelle d'OPAH »** conclu avec la société PACT DU VAR pour un montant de 38 260.04 € TTC.

- **Marché 11018 « Restructuration du réseau d'assainissement et renouvellement du réseau d'eau potable du hameau des Terrins »** conclu avec la société SADE-CGTH. Les travaux sont rémunérés par l'application, des quantités réellement exécutées des prix unitaires du bordereau des prix unitaires.

- **Marché : Construction de la cuisine centrale – lot n°2 : Terrassement – Gros œuvre – maçonnerie – revêtements de façade »** titulaire société SN Perez, acceptation d'un sous traitant SARL EGB KACAR pour un montant de 15 509,13 € TTC.

- **Décision de reconduction du contrat de prestations juridiques.** Ce contrat conclut avec la société SVP est reconduit pour la période d'exécution allant du 01/01/2012 au 31/12/2012.

- **Contrat d'hébergement sécurisé de l'application métier ILE (Informatique Loisirs Enfance).** Ce contrat est conclu avec la société Technocarte pour une durée de un an. Il peut être reconduit expressément trois fois. Le montant du contrat est de 1064,44 € TTC.

- **Contrat d'hébergement sécurisé du Kiosque Famille.** Ce contrat est conclu avec la société Technocarte pour une durée de un an. Il peut être reconduit expressément trois fois. Le montant du contrat est de 1184,04 € TTC.

- **Convention de contrôle technique pour la maison Ruffino** conclue avec la société Bureau Veritas pour un montant de 3 500 € HT. Cette mission de contrôleur technique comprend la mission relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipements indissociables, la mission relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées, la mission relative à la solidité des existants, la mission relative à la sécurité des personnes dans les ERP et les IGH.

- **Marché : 11006 « Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle administratif et culturel au château »** titulaire société DEGIULI MORGHEN Corrado, mandataire du groupement solidaire FABRICA TRACEORUM, acceptation d'un sous traitant Martine BRESSON pour un montant de 83 187.56 € TTC.

➡ **Marché : 11006 « Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle administratif et culturel au château »** titulaire société DEGIULI MORGHEN Corrado, mandataire du groupement solidaire FABRICA TRACEORUM, acceptation d'un sous traitant ALMA PROVENCE pour un montant de 25 116.00 € TTC.

➡ **Marché : 11017 « Création d'un giratoire »** titulaire société EUROVIA MEDITERRANEE, acceptation d'un sous traitant MIDITRACAGE pour un montant de 9 568.00€ TTC.

➡ **Signature des actes d'engagement de l'appel d'offres restreints pour la fourniture de denrées alimentaires pour 2012-2013**

1. BRAKE France service : volailles et découpes
2. Ets MAGRANER : filets de poissons frais
3. SA NOVISAA : bœuf frais ; agneau frais ; Découpes de volailles, lapins.
4. PATES LANZA : pates fraiches
5. LA SALAISON PERTUISIENNE : charcuterie
6. POMONA PASSION FROID : viandes surgelés ; Viennoiseries, pâtisseries, glaces.
7. POMONA TA Cote d'Azur SAVCO : fruits et légumes frais et de conservations ; fruits et légumes de 4^{ième} et 5^{ième} catégorie.
8. AVANGOUT : Plats préparés surgelés ; légumes surgelés ; poissons surgelés.
9. GFD LERDA : jambons, épaules ; veau frais ; porc frais ; volailles, lapins.

➡ **Signature des actes d'engagement de l'appel d'offres restreints pour la fourniture de denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique pour 2012-2013**

- NATURDIS : produits laitiers et ovoproduits frais BIO ; épicerie sèche BIO hors conserves
- PATES LANZA : pates fraiches BIO

Déclaration de monsieur BOUTIER : intervention sur la loi du 12 décembre sur la laïcité

(01 :15)

Monsieur le maire (00 :22)

MOTION

Objet : Direction générale des services – Secrétariat de la direction générale – Motion contre le projet actuel de la ligne à grande vitesse (LGV) PACA

Rapporteur : André GARRON, Maire.

Le conseil municipal de Solliès-Pont :

CONSIDERANT le vaste mouvement de refus qui s'est exprimé dans notre commune et dans le département.

CONSIDERANT l'impact catastrophique sur l'environnement, sur l'agriculture, sur les finances publiques de ce projet de LGV PACA

CONSIDERANT le communiqué de RFF (réseau ferré de France) qui «à la demande de messieurs les préfets des départements des Bouches-du-Rhône et du Var, et

pour répondre à la demande de madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et de monsieur MARIANI demande d'approfondir, sur la base de la consultation déjà engagée, les points qui font l'objet d'une forte incompréhension au plan local, RFF confirme la suspension des réunions publiques prévues dans ces deux départements ».

DECLARE ne pas se satisfaire d'une suspension de la concertation

DEMANDE le REJET du PROJET ACTUEL de la LGV PACA.

DEMANDE un vaste et véritable débat public sur les transports sur la base des besoins exprimés par nos concitoyens qui nécessitent :

- **DE DEVELOPPER** le réseau ferroviaire régional, afin d'améliorer le service de TER
- **D'EFFECTUER** le maillage du territoire par la réouverture et le renforcement de voies existantes, en particulier la ligne « Carnoules – Gardanne » et la réouverture de gares
- le développement du fret.

DEMANDE d'engager les investissements nécessaires à la mise en place de cette politique.

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire : (2 :00)

Monsieur LUQUAND : (1 :07)

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0 -----ADOPTÉE

Délibération n°1

Objet : Direction générale des services – Secrétariat de la direction générale – Détermination du nombre d'adjoints.

Rapporteur : André GARRON, Maire.

La démission d'un adjoint au maire est adressée au représentant de l'Etat dans le département. Elle est définitive à compter du jour où son acceptation par le préfet a été portée à la connaissance de l'intéressé même verbalement.

Monsieur Christophe KASPERSKI, 8^{ème} adjoint dans l'ordre du tableau des adjoints depuis le 24 septembre 2009 a présenté sa démission de ses fonctions d'adjoint par lettre en date du 31 octobre 2011, laquelle a été transmise le 31 octobre 2011 au préfet du Var, démission acceptée et communiquée à l'intéressé le 4 novembre 2011.

Cette vacance contraint le conseil municipal à se prononcer sur la suppression de ce poste ou le maintien de neuf postes d'adjoints ; nombre maximal autorisé par la réglementation.

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire : (2 :02)

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0 ----- **ADOPTÉE**

Délibération n°2

Objet : Direction générale des services – Secrétariat de la direction générale – Election d'un nouvel adjoint.

Rapporteur : André GARRON, Maire.

Il appartient au conseil municipal de pourvoir ou de ne pas pourvoir à une vacance de poste d'adjoint au maire.

La démission du 8^{ème} adjoint au maire, acceptée par le représentant de l'Etat, le 4 novembre 2011 a créé cette vacance.

Dans l'hypothèse où l'assemblée décide de pourvoir à la vacance de poste, le conseil municipal doit décider du rang du nouvel adjoint.

Celui-ci pourra occuper le même rang que celui qu'il remplace, à défaut le nouvel adjoint prendra le dernier rang.

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire : (3 :06)

Exprimés : 33

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 9 (LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule)

----- **ADOPTÉE**

Délibération n°3

Objet : Direction des ressources humaines et affaires générales – Service du personnel – Exercice de mandats locaux.

Rapporteur : André GARRON, Maire.

Le conseil municipal en cette séance a décidé de maintenir le nombre des adjoints au maire à neuf (9) et a nommé un nouvel adjoint au maire qui prend place au dernier rang du tableau des adjoints. Celui-ci conserve les délégations dont il disposait en qualité de conseiller municipal délégué.

L'enveloppe maximale annuelle s'élève à :

Maire : 65 % de l'I.B. 1015 au 01.07.2010	29.651.46 euros
9 adjoints X 27.5 % de l'I.B. 1015.....	<u>112.903.65 euros</u>
	142.555.11 euros
Majoration chef lieu de canton 15 %.....	<u>21.383.26 euros</u>
	163.938.37 euros

Compte tenu de ces éléments l'enveloppe indemnitaire est inchangée.

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire : (00 :37)
Monsieur Jean-Paul BOUTIER : (00 :25)
Monsieur le maire : (00 :33)

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0 -----ADOPTÉE

Délibération n°4

Objet : Pôle financier – Service finances – Actualisation n°3 de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 1 relative à la construction de la cuisine centrale.

Rapporteur : Danièle RAVINAL, adjointe au maire.

L'autorisation de programme et de crédits de paiement n°1 relative à la construction de la cuisine centrale créée par délibération du 26 mars 2009, a été actualisée :

- lors du vote du budget primitif du 25 février 2010, et
- lors du conseil municipal du 08 mars 2011 suite à l'actualisation du marché.

Il convient à ce jour d'effectuer une troisième actualisation suite à l'avancement des travaux et à la notification de la subvention du Conseil Général de 200 000 €.

Ouverture du débat :

Interventions :

Madame Danièle RAVINAL : (00 :50)
Monsieur le maire : (02 :03)

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0 -----ADOPTÉE

Délibération n°5

Objet : Pôle financier – Service finances – Décision modification n°3.

Rapporteur : Danièle RAVINAL, adjointe au maire.

Le conseil municipal peut modifier le budget de la commune par décision modificative, c'est-à-dire autoriser de nouvelles dépenses et recettes, à tout moment, jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

Toute décision modificative doit respecter la règle de l'équilibre budgétaire : toute dépense nouvelle doit être compensée par une recette nouvelle ou par diminution d'une autre dépense.

La décision modificative n°3 a pour principal objet :

- l'augmentation de crédit concernant les travaux en régie, les contentieux et les formations du personnel,

- l'inscription budgétaire de différentes subventions et la diminution du crédit affecté à la taxe locale d'équipement.

Ouverture du débat :

Interventions :

Madame Danièle RAVINAL : (01 :20)

Monsieur le maire : (00 :11)

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0 ----- ADOPTÉE

Délibération n°6

Objet : Direction des finances – Service finances – Garanties à hauteur de 50 % accordées à Var Habitat sur les emprunts nécessaires à la construction en VEFA de 30 logements à l'îlot de la Gare :

- Prêt PLUS de 481 156 €	- Prêt PLUS foncier de 445 238 €
- Prêt PLUS de 583 258 €	- Prêt PLUS foncier de 509 129 €
- Prêt PLAI de 194 338 €	- Prêt PLAI foncier de 179 831 €
- Prêt PLAI de 235 310 €	- Prêt PLAI foncier de 205 403 €

Rapporteur : Danièle RAVINAL, adjointe au maire.

Les garanties d'emprunts figurent au nombre des avantages que les communes peuvent consentir à des personnes de droit privé.

Celles-ci doivent respecter certains ratios :

- le ratio établi par rapport aux recettes réelles de fonctionnement : une collectivité doit veiller à ce que les annuités de sa dette ne soient pas supérieures à 50% des recettes réelles de fonctionnement (y compris l'annuité des nouveaux emprunts),
- le ratio de division du risque : les annuités garanties au même débiteur ne peuvent excéder 10% du montant total des annuités susceptibles d'être garanties (soit 10% de 50% des recettes réelles de fonctionnement).
- le ratio de partage du risque : la quotité d'un emprunt susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités est fixée à 50%.

Cependant, ces ratios prudentiels ne s'appliquent pas et n'intègrent pas les garanties d'emprunts accordées pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisés par des organismes d'HLM en faveur du logement social (art. L 2252-1 et 2252-2 du code général des collectivités territoriales).

Considérant la demande formulée par Var Habitat, il s'agit d'accorder la garantie partielle des emprunts visés en objet à hauteur de 50% nécessaires au financement de 30 logements situés à « l'îlot gare ».

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire : (00 :40)
Madame Danièle RAVINAL : (01 :11)
Monsieur le maire : (00 :49)
Monsieur Jean-Pierre LUQUAND : (00 :54)
Monsieur le maire : (00 :50)

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0 -----ADOPTÉE

Délibération n°7

Objet : Direction des ressources humaines et affaires générales – Service du personnel – Création de poste.

Rapporteur : Jean-Pierre COIQUAULT, 1er adjoint au maire.

Les membres du cadre d'emploi des agents de police municipale exécutent sous l'autorité du maire les missions de police administrative et judiciaire relevant de sa compétence, en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

Ils assurent l'exécution des arrêtés de police du maire et constatent par procès-verbaux les contraventions à ces arrêtés ainsi qu'aux dispositions des codes et lois pour lesquelles compétence leur est donnée.

Les besoins des services municipaux justifient certaines créations de poste à temps complet sur lesquelles le conseil municipal doit se prononcer, en l'occurrence un poste à temps complet de gardien de police municipale (cadre d'emplois des agents de police municipale).

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur Jean-Pierre COIQUAULT : (00 :26)
Monsieur le maire : (00 :34)

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0 -----ADOPTÉE



Délibération n°8

Objet : Direction des ressources humaines et affaires générales – Service des affaires générales – Rémunération des agents recenseurs – Recensement de la population 2012.

Rapporteur : Michel DROESCH, conseiller municipal.

Le recensement permet de fournir tous les ans des données récentes et régulières sur la population, les logements et leurs caractéristiques.

Le maire est responsable de l'enquête de recensement dans sa commune. Il désigne les personnes qui devront assurer la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement

toutes les indications nécessaires pour mener à bien ces opérations.

Il permet :

- d'établir les populations légales de chaque circonscription administrative. Ces chiffres de population ont un impact fort en termes de gestion communale, de finances locales et de réglementation. En effet, il existe environ 350 articles de lois ou de codes (Code général des collectivités territoriales) qui se réfèrent à la population issue du recensement. Par exemple : le nombre de conseillers municipaux.
- de fournir des données socio-démographiques détaillées sur les individus et les logements pour de nombreuses zones géographiques : la répartition de la population, l'activité professionnelle, les migrations. Ces résultats sont utiles pour analyser l'emploi, la vie sociale, prévoir les équipements collectifs et l'habitat dans une commune.
- de constituer une base de sondage pour les enquêtes de l'Insee réalisées ultérieurement auprès des ménages.

La collecte débutera le 19 janvier 2012 et se terminera le 25 février 2012. Deux agents recenseurs seront mobilisés pour réaliser cette enquête.

Leur visite sera annoncée par support de communication, information dans le bulletin municipal, affiches, etc... Ils se présenteront aux adresses à enquêter pour déposer, lors d'un premier passage, deux formulaires, un pour le logement et un autre pour chaque personne vivant dans ce logement. Un rendez-vous est pris avec l'agent recenseur pour qu'il les récupère.

Cette campagne de recensement est pilotée par l'INSEE. La commune perçoit une dotation forfaitaire qui permet de financer la rémunération des agents recenseurs de la façon suivante :

Le barème de rémunération de 2012 est de :

- 1,72 euros NET/ bulletin individuel collecté
- 1,13 euros NET/ feuille de logement collectée

Un appel à candidature auprès des agents communaux sera lancé afin de désigner les agents recenseurs

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire : (00 :31)

Monsieur Michel DROESCH : (00 :44)

Monsieur le maire : (00 :43)

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0 ----- ADOPTÉE

Délibération n°9

Objet : Pôle Famille Sport Solidarité – Service scolaire et bureau d'information jeunesse – Participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico-scolaire, année scolaire 2010-2011

Rapporteur : Michèle ARNAUDO, adjointe au maire.

A la demande de la mission de promotion de la santé en faveur des élèves, organisme rattaché à l'inspection académique du Var, la ville de Solliès-Pont a mis à disposition des locaux pour accueillir le centre médico-scolaire (CMS), situé 1 bis, rue de la République.

Le CMS créé conformément aux dispositions du Code de l'éducation est utilisé pour les bilans médicaux de nombreux élèves de la commune mais aussi pour la gestion administrative des élèves des communes avoisinantes, notamment Belgentier et Solliès-Toucas, respectivement 247 et 495 élèves.

L'inspection académique du Var a estimé les dépenses administratives à 1,50 euro par élève.

Le nombre d'élèves est fixé par rapport aux effectifs de l'année 2010-2011.

A l'instar de l'année scolaire 2009-2010, il convient à nouveau de conventionner avec les communes concernées afin de recevoir leur participation aux frais de fonctionnement du CMS pour l'année 2010-2011

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire : (00 :17)
Madame Michèle ARNAUDO : (00 :55)
Monsieur le maire : (00 :10)

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0 -----ADOPTÉE

Délibération n°10

Objet : Pôle services techniques – Antenne administrative et comptable – Acquisition foncière pour la création d'une bibliothèque – Demande de subvention Conseil Régional PACA.

Rapporteur : André GARRON, Maire.

La Poste, propriétaire, propose à la vente la parcelle cadastrée section AV n° 47 sise 1, avenue Didier Daurat à Solliès-Pont. Ce bien situé à l'arrière du bureau de poste, au rez de chaussée, a une superficie totale de 140 m².

La commune ayant pour projet la requalification de l'espace urbain, envisage d'acquérir ce bien qui bénéficie d'une situation stratégique, en vue de la création d'une nouvelle bibliothèque.

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire : (02 :00)
Monsieur Jean-Pierre LUQUAND : (01 :43)
Monsieur le maire : (01 :08)
Monsieur Georges RIMBAUD : (01 :06)
Monsieur le maire : (00 :47)
Monsieur Georges RIMBAUD : (00 :05)
Monsieur le maire : (00 :34)
Monsieur Georges RIMBAUD : (00 :20)
Monsieur le maire : (00 :09)
Monsieur Christophe KASPERSKI : (01 :45)
Monsieur le maire : (01 :34)

Monsieur Christophe KASPERSKI : (00 :30)
Monsieur le maire : (01 :17)
Monsieur Jean Paul BOUTIER : (01 :11)
Monsieur le maire : (02 :56)

Exprimés : 33

Pour : 24

Contre : 9 (LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule)

Abstentions : 0 ----- ADOPTÉE

Délibération n°11

Objet : Pôle services techniques – Antenne administrative et comptable – Demande de subventions auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), du conseil régional PACA et du conseil général du Var pour l'informatisation de la bibliothèque

Rapporteur : Yasmine BOTA, conseillère municipale.

Actuellement le catalogue bibliographique du fonds de la bibliothèque (auteurs, titres, sujets), le prêt et le retour des livres, sont gérés manuellement par le personnel municipal.

Il est envisagé d'acquérir du matériel informatique et un logiciel de gestion, permettant :

- de faciliter le travail en interne (gestion, catalogage et indexation plus rigoureux et plus rapides, suppression des tâches répétitives),
- d'améliorer les services aux lecteurs (disponibilité plus grande des bibliothécaires pour l'accueil, l'accompagnement dans les recherches, gestion plus rapide et efficace des prêts, retours, retards, meilleure rotation du fonds, recherches plus faciles, plus rapides, plus complètes, gestion facilitée et améliorée des réservations et à terme mise en réseau afin d'accéder aux catalogues d'autres bibliothèques).

Le coût de cette informatisation est estimé à 25 000 euros hors taxes.

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire : (00 :46)

Madame Yasmine BOTA : (02 :56)

Monsieur le maire : (00 :32)

Madame Elisabeth CHASTAIGNET : (00 :13)

Madame Yasmine BOTA : (00 :14)

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0 ----- ADOPTÉE

Délibération n°12

Objet : Pôle services techniques – Antenne administrative et comptable – Demande de subventions auprès du Centre National du Cinéma (CNC), du Conseil Régional PACA et du Conseil Général du Var pour la numérisation du cinéma le RIO.

Rapporteur : Marie-Aurore SMADJA, adjointe au maire.

Le basculement des salles de cinéma du support de diffusion argentique vers le support

numérique est une révolution technologique, économique et culturelle.

Afin de permettre aux salles faisant partie des réseaux de la petite et moyenne exploitation, de faire face aux coûts engendrés par le passage au numérique, plusieurs dispositifs d'aide ont été mis en place.

Il est envisagé d'acquérir pour le cinéma Le Rio un équipement de projection numérique avec relief 3D et son numérique, pour un montant estimatif de 93 240 euros hors taxes.

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire : (00 :28)
Madame Marie-Aurore SMADJA : (00 :48)
Monsieur le maire : (00 :06)
Monsieur Jean Paul BOUTIER : (00 :50)
Monsieur le maire : (00 :10)
Madame Marie-Aurore SMADJA : (00 :11)
Monsieur le maire : (00 :46)
Monsieur Jean-Pierre LUQUAND (00 :50)
Monsieur le maire : (00 :29)
Madame Marie-Aurore SMADJA : (00 :19)
Monsieur le maire : (00 :53)

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0 -----ADOPTÉE

Délibération n°13

Objet : Pôle services techniques – Service urbanisme – Convention cadre relative au programme pluriannuel de redynamisation du commerce et de l'artisanat.

Rapporteur : André GARRON, Maire.

L'opération relative au fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) a été mise en œuvre par délibération du 9 décembre 2010.

Le programme d'actions et le périmètre d'intervention ont été approuvés par le conseil municipal le 3 février 2011.

Enfin, le comité technique pour la rénovation des devantures a été désigné par délibération du 7 avril 2011, puis modifié par délibération du 3 novembre 2011.

A ce jour, ce comité s'est réuni 2 fois afin d'examiner les demandes de subvention pour la rénovation des devantures et a déjà répondu favorablement pour plusieurs d'entre elles. Les premières subventions pourront être versées début 2012.

Conformément à la réglementation en vigueur, s'agissant d'un programme pluriannuel, il convient d'établir une convention entre l'Etat, la commune, et les différents partenaires qui sont : l'association des commerçants, la chambre de commerce et d'industrie et la chambre des métiers du Var. Cette convention a pour objet de définir les engagements respectifs des parties, le calendrier de réalisation et les modalités de suivi et d'évaluation.

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire : (06 :01)
Monsieur Georges RIMBAUD : (00 :37)
Monsieur Jean-Paul BOUTIER : (00 :23)

Monsieur le maire : (01 :17)

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0 ----- ADOPTÉE

➤ **Communications :**

1. Rapport d'activités 2010 du SCOT.
2. Compte administratif du SCOT.

Intervention :

Monsieur le maire (00 :10)

3. Compte rendu d'activité de la concession gaz 2010 – SYMIELEC.

Le rapport de l'autorité concédante 2009 SYMIELECVAR (45 pages), et le rapport d'activité 2010 SYMIELECVAR (43 pages) sont consultables au pôle des services techniques.

Intervention :

Monsieur le maire (00 :40)

4. Congrès des maires de France du mardi 22 novembre 2011 au jeudi 24 novembre 2011 à Paris.

Intervention :

Monsieur le maire (14 :18)

5. LGV.

Intervention :

Monsieur le maire (10 :07)

6. Schéma départemental de coopération intercommunale.

Interventions :

Monsieur le maire (00 :44)

Monsieur Jean-Pierre LUQUAND (04 :17)

Monsieur le maire (01 :19)

- Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 26 janvier 2012 à 18h30 à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 8 décembre 2011 à 20h35.

Les débats du conseil municipal font l'objet d'un enregistrement audio qui est consultable au secrétariat de la direction générale dès l'affichage du compte rendu de séance.

Le compte rendu de séance est affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales et le procès verbal est publié au recueil des actes administratifs

16

Docteur André GARRON
Maire de Solliès-Pont

